

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2012 – n°

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Il est proposé d'attribuer, sur les crédits réservés au Budget Primitif 2012, les subventions suivantes pour participer aux dépenses de fonctionnement des associations.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à verser les subventions aux associations telles que définies ci-dessous :

<u>Fonction 300</u> :	- Association Franco-Portugaise.....	800 €
<i>(culture)</i>	- Association N°Goma.....	500 €
<u>Fonction 5201</u> :	- Caisse d'Allocations Familiales des Vosges.....	13 800 €
<i>(centre social St Roch)</i>		
<u>Fonction 8330</u> :	- Amicale des chasseurs.....	400 €
<i>(préservation du milieu naturel)</i>		